

# CONSEIL CONSULTATIF DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DU COMMERCE ET DE L'ENTREPRISE

## RAPPORT D'ACTIVITES 2020

### 1- Objectifs du présent rapport

Les statuts du Conseil Consultatif des Affaires Economiques, du Commerce et de l'Entreprise (CCAIE) prévoient à l'article 28 que, tous les ans, au cours du mois de mars, le Conseil, sur proposition de son Bureau, adresse au Collège des Bourgmestre et Echevins un rapport général sur l'activité du Conseil pendant l'année civile qui a précédé.

### 2- Activités du CCAIE en 2020

Le CCAIE a été créé sur décision du Conseil communal du 17/11/2014, date à laquelle ses statuts ont été formellement approuvés. C'est en 2015 que le CCAIE a été concrètement constitué. En 2020, il s'est réuni à 4 reprises, soit le 21/04, le 14/07, le 22/09 et le 01/12, conformément à l'article 18 des statuts qui stipule que le Conseil Consultatif doit se réunir au moins 3 fois par an. Il est à noter que compte tenu de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de Covid, ces réunions ont été organisées via Zoom et non en présentiel.

#### A) Composition du CCAIE

La composition du CCAIE a été approuvée officiellement au Conseil communal le 8 juin 2015, dans le respect des articles 4 et 9 des statuts qui fixent les seuils minimaux à respecter en terme de représentants et représentantes au sein du CCAIE. Cette composition est modifiée régulièrement par le Conseil communal, pour tenir compte de nouvelles candidatures ou du remplacement de certains représentants par d'autres pour la même structure.

Le tableau suivant montre l'évolution des différentes catégories de membres du CCAIE.

Type de membres	Arrêté du 07/11/2016	Arrêté du 27/03/2017	Arrêté du 23/09/2019	Composition de fait 2020
Ville de Bruxelles	6	6	6	7
Associations de commerçants, PME, professions libérales	30	31	37	36
Autres experts	22	23	13	14
TOTAL	58	60	56	57

L'on constate ainsi une légère diminution du nombre de membres mais une augmentation de la représentation des associations de commerçants, PME et professions libérales concomitante à une diminution du nombre d'experts.

## B) Constitution du bureau du CCAE

Suite au renouvellement du Conseil communal et conformément à l'article 5 des statuts du CCAE, la constitution du bureau a été modifiée. C'est ainsi que la composition suivante a été approuvée à l'unanimité des membres du CCAE lors de la séance du 10/09/2019 : Président - M. Fabian Maingain, Vice-Président FR - M. Andon Akayyan, Vice-Président NL - M. Anton Van Assche, Trésorier - M. Jean-Pierre Brouhon, Secrétaire - M. Vincent Piraccini.

Cette composition reste inchangée en 2020.

## C) Réunions du CCAE en 2020

Le CCAE s'est réuni le 21/04, le 14/07, le 22/09 et le 01/12, via Zoom, de 18h30 à 20h30. Le tableau ci-dessous résume les thèmes et participations pour chaque réunion :

Date	21/04	14/07	22/09	01/12
Participants	27	23	20	19
Thèmes	Impact du Coronavirus sur le Commerce  Feedback sur les mesures de soutien mises en place par la Ville  Gestion des subsides VBX	Plan de mobilité Pentagone  Plan de relance économique de la Ville	Bilan de rentrée  Plan de relance  Appel à projets pour les associations de commerçants  Weekend du Client  Rendez-vous emploi	Plan de relance:  Zoom action "Bon cadeau"  Appel à projets pour les associations de commerçants  Bilan plan de relance global  Dérogations au repos hebdomadaire 2021  Calendrier SDC
Résolutions	0	0	0	0

Le CCAE s'est tenu une fois de plus que les années précédentes, faisant écho à la proposition de certains membres d'organiser plus souvent ce type de réunion. La première réunion enregistra un taux de participation plutôt bon avec la présence d'à peu près la moitié des membres. L'on observe cependant une diminution progressive du nombre de présences lors des réunions suivantes, les 2 dernières réunions comptant environ 20 personnes. Du reste, les débats ont eu lieu de façon structurée, avec une prise de parole partagée. Un PV en français et en néerlandais a été préparé à l'issue de chaque réunion.

Aucune résolution formelle n'a été soumise au vote. C'est essentiellement l'objectif d'information, réflexion et débat entre les membres qui a été poursuivi, sans soumission de texte pour avis formel (cfr. article 1 des statuts).

Ainsi, dans ce contexte particulier de crise économique liée à l'épidémie de Covid, les réunions du CCAE ont permis d'atteindre les objectifs suivants :

- Présenter des projets de la Ville en faveur de la relance économique, afin de susciter des réactions et propositions d'amélioration de la part des membres : mesures de soutien mises en place par la Ville, Plan de relance économique de la Ville, Appel à projets pour les associations de commerçants, SDC.
- Diffuser des projets portés par certains membres du CCAE, pour sensibilisation et participation des membres ou des commerçants qu'ils représentent : Downtown Dansaert Unlocked, Weekend du Client, mise en relation avec société de désinfection (Shopera), Plan de relance Fédération Horeca, Appel à projets HUB, Job Days, Salon Cap sur l'Emploi,...

### **3- Perspectives pour 2021**

Les réunions seront à nouveau réparties de façon équilibrée afin de favoriser la participation d'un maximum de membres. Dès lors, celles-ci devraient être à tout le moins prévues en mars, juin et septembre. La tenue des réunions en présentiel ou en téléconférence dépendra de l'évolution de la pandémie de Coronavirus. La mise en place de groupes de travail thématiques ayant fait ses preuves jusqu'ici sera poursuivie. Les sujets seront identifiés en fonction du plan de travail de l'échevinat des Affaires Economiques et des demandes des membres. Conformément au souhait exprimé par certains membres, l'une ou l'autre résolution formelle pourrait être votée à l'issue des débats.